



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Mission régionale d'autorité environnementale
OCCITANIE

**Inspection générale de l'environnement
et du développement durable**

Information sur l'absence d'observation dans le délai sur Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Aigues-Mortes (Gard)

N°Saisine : 2023-012013

N°MRAe : 2023AO90

Montpellier, le 02 octobre 2023

Par courrier reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 29 juin 2023, la Commune d'Aigues-Mortes a sollicité l'avis de la MRAe sur le projet Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Aigues-Mortes (Gard) au titre de l'article R 122-17 du Code de l'environnement relatif à la procédure d'évaluation environnementale d'un plan et programme.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 29 septembre 2023 (article R122-21. IV du Code de l'environnement).

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.